

1) Autorisation d'ester en justice

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des voix, à mandater la SCP HEMZELLEC & DAVIDSON, avocats au barreau de Metz, 6 rue des compagnons à 57070 METZ, aux fins de défendre en justice et de représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à toutes les audiences relatives à l'affaire l'opposant à Monsieur STRENK Jean-Marie ainsi qu'à tous autres accédits.

2) Demande de dégrèvement d'eau

Après délibération, le conseil décide de reporter sa décision au prochain conseil municipal.

3) Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, sollicite Monsieur le Maire pour une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant l'achat de mobilier pour la bibliothèque ; cet achat s'élevant à 1.523,45 euros TTC.

4) Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, sollicite Monsieur le Maire pour une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant l'achat de douchettes pour la bibliothèque ; cet achat s'élevant à 345,65 euros TTC.

5) Demande de renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la société Air Liquide sollicitant le renouvellement de leur autorisation d'occupation du domaine public pour leur canalisation d'azote MONDELANGE-POMPEY sur notre territoire (réf : Section 36 p 58 sur 4m, chemin d'accès à la station d'épuration sur 6m et voie communale n°1 sur 10 m)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le renouvellement pour une durée de 9 ans, ce jusqu'au 30/09/2020.

Monsieur le Maire est chargé en ce qui le concerne d'établir l'arrêté correspondant.

5) Transfert du contingent SDIS – Annule et remplace la DCM du 13/05/2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Val Saint Pierre souhaite reprendre la compétence facultative « Incendie » et qu'elle invite ses communes membres à en délibérer.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des voix de transférer la dite compétence à savoir :

- Prise en charge du contingent SDIS
- Prise en charge du contrôle, entretien, renouvellement et pose de poteaux incendie.